

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS PNNS ANNEXE POUR LES COLLECTIVITÉS

### Comment devenir signataire ?



**Pour devenir signataire de la charte, le maire, le président de l'intercommunalité** ou le président du conseil départemental doit adresser au Directeur général de **l'Agence régionale de santé (ARS)** du lieu d'implantation de la collectivité, à l'intention du Référent du Programme national nutrition santé, une lettre mentionnant son intention de s'engager et de signer la charte.

La lettre de demande doit comprendre :

- une présentation succincte de la collectivité
- les coordonnées de la personne désignée au sein de la collectivité comme correspondant pour le suivi de la mise en œuvre des engagements de la charte : nom, prénom, fonction dans la collectivité, adresse postale, téléphone, courriel.

*Il est souhaitable qu'un dialogue avec l'ARS soit mené en amont de la demande.*

Le programme de progrès nutritionnel présentant les actions que le conseil départemental souhaite mettre en œuvre doit être joint à cette lettre de demande de signature. Ce programme pluriannuel fait apparaître des objectifs précis et mentionne les populations visées, les moyens mis en œuvre ainsi que les principales échéances.

## Engagements spécifiques complémentaires



Ces engagements s'ajoutent à ceux de la charte commune, en particulier à l'engagement du signataire 3 « Mettre en œuvre, chaque année une ou plusieurs actions conformes au PNNS selon les domaines d'interventions définis pour chaque type de structure engagée ».

### **Pour les villes et communautés de communes :**

Les communes, de par leurs compétences et leurs liens de proximité avec les populations et les nombreux professionnels du monde libéral ou associatif sont des acteurs essentiels pour la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les orientations du PNNS. Leur mobilisation a été et demeure une condition indispensable des progrès réalisés et à venir.

A ce titre, elles s'engagent à mettre en œuvre, auprès des habitants, chaque année, pour faciliter les choix alimentaires favorables pour la santé, la pratique d'activité physique, les mobilités actives (vélo et marche), et la réduction de la sédentarité, une ou plusieurs actions conformes au PNNS dans un ou plusieurs des domaines d'intervention suivants :

- l'information-communication en nutrition (soit activité physique et/ou alimentation),
- l'éducation pour la santé en nutrition,
- la formation en nutrition,
- l'amélioration de l'offre alimentaire,
- l'amélioration de l'offre d'activité physique et sportive ou de l'offre d'activité physique adaptée.
- l'aménagement du territoire favorable à l'activité physique et à la lutte contre la sédentarité,
- la promotion des mobilités actives (vélo et marche).

Des actions peuvent également être déployées auprès des agents de la municipalité, notamment dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la formation en nutrition.

**Le nombre d'actions attendues pour une commune ou une intercommunalité varie en fonction de sa taille.**

Taille de la commune	Nombre d'action	Nombre de domaines
Moins de 4 000	Au moins 1 action	Au moins 1 domaine
De 4 000 à 20 000	Au moins 2 actions	Au moins 2 domaines
De 20 000 à 75 000	Au moins 3 actions	Au moins 3 domaines
Plus de 75 000	Au moins 4 actions	Au moins 4 domaines

Une évaluation des résultats obtenus est attendue pour les actions menées dans les communes ou intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Cette évaluation est toutefois fortement recommandée pour les actions menées par celles de moins de 20 000 habitants.

**Pour les départements :**

Les départements, par leurs larges compétences, leurs liens avec les populations qu'ils accompagnent dans la vie quotidienne et avec de nombreux professionnels, sont des acteurs essentiels pour la mise en œuvre de programme, projets et interventions en adéquation avec les orientations du PNNS.

Leur mobilisation a été et demeure une condition indispensable des progrès réalisés et à venir.

A ce titre, ils s'engagent à mettre en œuvre, chaque année, pour faciliter les choix alimentaires favorables pour la santé, la pratique d'activité physique, les mobilités actives (vélo et marche) et la réduction de la sédentarité, une ou plusieurs actions conformes au PNNS au profit :

**D'au moins 3 des groupes de population suivants :**

- femmes enceintes,
- enfants de moins de 6 ans,
- collégiens,
- personnes défavorisées,
- personnes en situation de handicap,
- personnes âgées,
- grand public.

**Et dans au moins 3 des 6 champs d'intervention suivants :**

- l'information-communication en nutrition,
- l'éducation pour la santé en nutrition,
- la formation en nutrition,
- l'amélioration de l'offre alimentaire,
- l'amélioration de l'offre d'activité physique et sportive ou de l'offre d'activité physique adaptée,
- l'aménagement du territoire favorable à l'activité physique et à la lutte contre la sédentarité.

## Précisions des engagements du PNNS



### Outils mis à disposition dans le cadre de l'engagement 1 du PNNS

« Fournir le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions »

#### Guides pour les signataires

Un guide à l'usage des élus et des services communaux a été développé par la Direction Générale de la Santé et fournit des exemples d'actions à mettre en place et les outils mis à disposition par le PNNS pour développer ces interventions. Il sera mis à jour en 2023.

#### Outils édités par Santé publique France

Le PNNS, via Santé publique France propose des outils porteurs des recommandations du PNNS dont le contenu a été élaboré dans un cadre scientifique reconnu. Ils sont disponibles sur [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr).



A partir des recommandations du PNNS émises par Santé publique France, vous avez la possibilité d'élaborer vos propres outils ou documents et de demander l'attribution du **logo PNNS « Ce support est conforme »**. Ce visuel garantit la validité et la fiabilité, au regard du PNNS, des messages sur la nutrition des documents qui en sont porteurs. Il contribue à assurer la cohérence globale des informations et des actions portant sur la nutrition mises en œuvre en France.

Les supports ayant fait l'objet de l'attribution de ce logo sont valorisés sur le site internet du Réseau d'Acteurs du PNNS : [www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/fr-les-supports-conformes-au-pnns.html](http://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/fr-les-supports-conformes-au-pnns.html)

Pour en savoir plus : [www.plateforme-logo-pnns.fr](http://www.plateforme-logo-pnns.fr)

#### Outil d'évaluation



Le site internet **EVALIN, guide d'ÉVALUATION des Interventions en Nutrition** est un outil pratique et interactif à destination de toute personne travaillant sur des projets en nutrition. Créé il y a 10 ans dans le cadre du PNNS à la demande de la direction générale de la Santé par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, il permet de trouver non seulement des outils d'évaluation de projet, mais aussi des outils support pour votre gestion de projet.

## Logo mis à disposition dans le cadre de l'engagement 6 du PNNS

« Transmettre au signataire le logo d'engagement PNNS pour valoriser les actions menées »

La signature implique la mise à disposition du logo « Ville active du PNNS » (pour une commune), « Villes actives du PNNS » (pour une intercommunalité) ou « Département actif du PNNS » (pour un département). Ce logo peut être apposé sur tout document issu de la collectivité signataire qui annonce à la population une action mise en œuvre dans le domaine nutrition santé. Il peut également être utilisé sur les documents institutionnels de présentation générale de la collectivité territoriale.



## L'animation du réseau d'acteurs du PNNS et le rôle du Cnam-ISTNA

**le cnam**  
istna nutrition santé

Dans le cadre des engagements du PNNS, un accompagnement des signataires est mis en place par le Conservatoire national des arts et métiers-Institut scientifique et technique de la nutrition et de l'alimentation (Cnam-ISTNA) via le dispositif d'animation du réseau d'acteurs du PNNS. Il comprend les dispositifs détaillés ci-après.



Le site internet du Réseau d'Acteurs du PNNS, outil d'animation du réseau destiné aux acteurs du PNNS dont les signataires de la charte, permet :

### Engagement 3

« Mettre à disposition un site internet permettant de s'informer, de se former en nutrition »

### Engagements 2 et 4

« Valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces »  
« Valoriser et partager les actions en nutrition mises en place par les signataires dans le cadre des bonnes pratiques pour agir en nutrition »

- De **s'informer** en nutrition, et de recevoir les actualités du PNNS et du réseau d'acteurs via des lettres d'informations
- De **se former** pour mettre en place des actions en nutrition dans le cadre du PNNS
- De **valoriser** le réseau de signataire et le dispositif des chartes au travers de l'annuaire des signataires, des témoignages de signataires, des lettres d'information, ...
- **D'agir** en nutrition avec le **partage** des outils conformes au PNNS ainsi que les actions menées par les signataires dans le cadre de leur engagement dans la charte PNNS via des fiches projets\*

\*Les actions menées par les signataires qui respectent les bonnes pratiques sont recensées chaque année et valorisées sur le site internet du Réseau d'Acteurs du PNNS par le Cnam-ISTNA.

### **Les ateliers échanges sur le PNNS dans le cadre de l'engagement 2 du PNNS**

*« Valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces »*

Pour mutualiser les expériences, des ateliers d'échanges ont lieu chaque année dans deux régions différentes entre les signataires intéressés pour y participer afin de partager leur expérience. Ils sont organisés en collaboration avec l'ARS en lien avec le projet régional de santé.

### **Des formations gratuites sur le PNNS dans le cadre de l'engagement 5 du PNNS**

*« Permettre l'accompagnement des signataires par le Cnam-ISTNA via le dispositif du Réseau d'Acteurs du PNNS »*

**Trois formations en e-learning** sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité sont mises à la disposition des signataires. L'une pour accompagner les agents des collectivités à mettre en place des actions en nutrition. Les deux autres couvrent le champ de la nutrition sur le lieu de travail. L'une est à destination des employés de la collectivité pour qu'ils puissent connaître les recommandations en nutrition et avoir la capacité de les appliquer sur leur lieu de travail. L'autre a été développée pour les professionnels relais sur le lieu de travail (intervenants extérieurs, responsable qualité de vie au travail, ressources humaines, ...) afin de leur donner les clés pour appréhender la nutrition en entreprise et qu'ils soient capable de mettre en œuvre des actions de prévention en nutrition pour les agents.

Pour en savoir plus : [www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/se-former-en-tant-que-signataire.html](http://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/se-former-en-tant-que-signataire.html)